



**HAL**  
open science

## Quel est l'intérêt de la notion de territoire pour le développement régional?

Frédéric Santamaria

► **To cite this version:**

Frédéric Santamaria. Quel est l'intérêt de la notion de territoire pour le développement régional?. Recherches pour et sur le développement régional, 2002, Montpellier, France. pp.19-29. halshs-00174214

**HAL Id: halshs-00174214**

**<https://shs.hal.science/halshs-00174214>**

Submitted on 21 Sep 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# QUEL EST L'INTÉRÊT DE LA NOTION DE TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ?

PAR FRÉDÉRIC SANTAMARIA,  
LABORATOIRE GÉOPHILE, ENS – LSH LYON.

Je tiens à remercier l'équipe d'organisation du séminaire, et en particulier Monsieur Sebillotte, pour son invitation. Pour mieux nous connaître, je vous indique que je suis enseignant à l'université de Paris VII en géographie et en aménagement, depuis un an et demi. J'ai récemment rejoint le laboratoire de géographie « Géophile » situé à l'Ecole normale supérieure de Lyon. C'est à ce titre que j'ai été invité aujourd'hui.

Je précise que j'ai travaillé pendant plus de trois dans une structure intercommunale, du Nord-Est de la France sur la mise en place locale d'une démarche de pays.

Ma présentation est une réflexion à partir de la question qui m'a été initialement posée : « quel est l'intérêt de la notion de territoire dans la perspective du développement régional ? ».

## 1

## INTRODUCTION

Dans un premier temps, il me semble important de placer la notion de territoire dans une perspective temporelle, afin de comprendre son contexte spécifique d'émergence. Les années 1970 sont marquées par une remise en cause du modèle de développement qui avait prévalu après la Seconde Guerre mondiale en France. S'ouvre une période d'incertitudes économiques et sociales, avec ralentissement des taux de croissance, effondrement de pans entiers de l'appareil productif, augmentation du chômage. L'Etat est conduit à concentrer son action sur les espaces qui sont les plus touchés par la crise économique. C'est également à cette époque, et de manière croissante au cours des années 1980 et 1990, que le terme de territoire devient à la mode. Il fait l'objet d'une abondante littérature liée notamment à des approches géographiques et économiques. Ce

terme est également utilisé dans une approche opérationnelle, celle qui s'intéresse au développement à des échelles infra-nationales. Par conséquent, des questions peuvent se poser : quel est, dans une perspective de développement, l'intérêt de la notion de territoire ? Pourquoi fait-on appel à cette notion dans certaines formes d'action de développement ? Serait-ce finalement qu'elle offre des modalités de résolution aux problèmes socio-économiques et politiques présentés rapidement plus haut ?

En tant que produit social permettant l'étude de l'imbrication des rapports sociaux et des rapports spatiaux, c'est-à-dire des rapports de l'homme avec son environnement géographique, où l'espace est, en quelque sorte, «...enrichi par le sens que les sociétés lui confèrent, espace sur lequel elles agissent, qu'elles contrôlent, qu'elles construisent » (Di Méo, 1998), le territoire est susceptible de donner, voire de redonner du sens à un certain nombre d'actions économiques, sociales et politiques. Le sens de la notion de territoire et la manière dont elle est utilisée permettent de proposer un cadre nouveau au développement considéré au sens large du terme, mais également de fournir des modalités de réponse afin de concevoir une action publique renouvelée. Le caractère complexe de la notion de territoire fait écho à une conception du développement qui n'est pas uniquement fondée sur la dimension économique. Sur ce point, elle se différencie de l'approche « classique » du développement régional développée par des géographes et des économistes. L'économie n'est pas négligée, mais elle est replacée dans un contexte plus large permettant de prendre en considération différents aspects de l'activité humaine. Par ailleurs, l'approche par le territoire constitue – dans un environnement économique et social incertain où la question de l'avenir se pose avec une plus grande acuité : quelle formation choisir, quelles seront les activités de demain, etc ? – un cadre souple et adaptatif permettant de penser les processus de recomposition. En outre, alors même que l'action publique est décentralisée, le développement devient désormais l'affaire d'institutions à des échelles infra-nationales. Ce mouvement génère une redéfinition des modes publics d'intervention sur le territoire et de nouvelles approches, comme celle du développement local, où la référence au territoire comme espace de mobilisation, de projets et d'interventions est centrale. De ce point de vue, la dimension de la région politico administrative, tête de file d'un aménagement du territoire revisité, se doit d'être prise en compte en complément de l'approche théorique du développement régional relevant d'une réflexion géographique et économique. Par conséquent, le caractère complexe, évolutif, mobilisateur d'une entrée par le territoire scelle l'intérêt de cette notion, placée dans la perspective du développement régional, dans son acception géographique et économique, mais aussi institutionnelle dès lors que nous considérons la manière dont se construisent, aujourd'hui, les actions de développement.

## DE L'ESPACE ECONOMIQUE AUX TERRITOIRES DE L'ECONOMIE.

Afin de comprendre comment la notion de territoire émerge dans le champ croisé de l'économie et de la géographie, il convient d'effectuer un retour sur les approches en vogue dans les années 1960 et qui, dans le contexte de l'époque, faisaient la part belle à l'entreprise industrielle. L'approche spécifique du développement dite « par le haut » était proposée. C'est moins l'entrée industrielle que je vous propose de retenir que la vision du développement qui découlait de l'approche « par le haut ».

### ◆ 2.1. La crise de l'analyse « classique » du développement régional.

L'analyse, que nous pouvons qualifier de « classique » du développement régional est fondée sur une approche économique de l'espace. Cette approche a été développée en France dans les années 1960 et, auparavant, aux Etats-Unis dans les années 1950, dans le cadre de l'école dite de Science régionale.

Succinctement, l'organisation spatiale dépend de deux types d'activités : les activités de production qui, pour fonctionner, sont liées à des activités de distribution des biens et des services aux individus et aux collectivités. L'organisation régionale est alors fonction de la diversification et de la concentration de ces activités. La structure de base dépend de la production, des circuits d'épargne et de financement qui lui permettent de fonctionner (Bailly, Béguin, 1998), les activités économiques se trouvant de manière privilégiée situées dans les villes. La région constitue ainsi un niveau d'organisation structuré par son armature urbaine. Si cette approche est très influencée par une conception économique de l'espace, elle n'en est pas moins géographique puisqu'elle place au cœur de sa réflexion l'étude d'un ensemble de lieux, de relations de distance et détermine également une superficie en délimitant « ...une aire [celle au sein de laquelle se déroulent de manière privilégiée les relations économiques entre les lieux] qui prend un sens parce qu'elle a des caractéristiques qui la distinguent des autres aires » (Coffey, 1992, p. 166). D'un point de vue opérationnel, cette approche a donné lieu à l'idée de la présence d'une activité économique en un lieu polarisant d'autres activités. Elle attire du pouvoir d'achat et crée cumulativement des emplois. Lorsqu'un pôle d'activités existe, il propage autour de lui une dynamique de développement et cet effet de polarisation est interprété et identifié, dans le contexte de l'époque, à l'effet produit par l'industrie lourde. Ces industries ou ensembles d'industries exercent sur d'autres unités, avec lesquelles elles sont en relation, des effets d'entraînement. Nous comprenons dès lors que cette approche a pu donner une justification politique aux pratiques de décentralisation industrielle, aux modèles de « développement par le haut ». Ces modèles ont été utilisés dans des formules combinant

intervention de l'Etat, croissance industrielle et création d'emplois dans les activités motrices qui, ensuite, induisaient les emplois tertiaires (Lacour, Puissant, 1992).

Or, avec la crise économique des années 1970, cette approche est doublement ébranlée.

Premièrement, d'un point de vue opérationnel, les conditions de mise en œuvre d'une politique dérivant des analyses théoriques deviennent défailtantes puisque les marges de manœuvre liées à un accroissement permanent de la production sont réduites.

Deuxièmement, d'un point de vue plus théorique de nouvelles approches, en étudiant de manière concrète certaines formes d'organisation de la production, s'affranchissent d'un modèle où l'activité économique de l'homme est en mesure de modeler l'espace. La référence au territoire est alors un moyen d'introduire, dans la réflexion, des données de contexte et de contester, outre une théorisation jugée excessive, « ... un interventionnisme étatique industriel et productiviste, en retrouvant les éléments forts du régionalisme » (Lacour, Puissant, 1992, p. 1007).

## ◆ 2.2. De nouvelles approches mettant en jeu la notion de territoire.

Pour les tenants de ces nouvelles approches, le jeu entre les caractéristiques « structurelles » de l'espace et le développement de l'activité économique est plus complexe et donne lieu à des interactions qui ne sont pas neutres pour la constitution d'espaces économiques significatifs en termes de développement.

Ces analyses ont en commun de ne pas considérer l'espace comme une seule réalité physique ou administrative, mais comme le résultat de l'action humaine. Ainsi, à l'opposé des conceptions qui ont marqué la Science régionale originelle, l'espace n'est plus un morceau de sol ou un ensemble de distances, mais un ensemble de rapports techniques, économiques ou sociaux entre agents localisés en des lieux différents (Aydalot in Benko, Lipietz, 2000). En ce sens, il n'existe pas d'espace « vierge » que les entreprises ou les acteurs publics viendraient modeler par leurs actions, mais des villes et régions avec leurs histoires. Les espaces sont plus ou moins riches en interactions entre agents. Ils donnent inégalement lieu à des processus d'apprentissages collectifs. Ces caractéristiques définissent la notion de territoire, espace privilégié des relations non exclusivement marchandes entre agents (Benko, Lipietz, 2000). L'étude de ces formes d'organisation a donné lieu à des travaux de généralisation autour, notamment, des notions comme celles de « systèmes productifs localisés » (SPL) ou de « milieux innovateurs ».

Un SPL relève d'une réalité complexe qui se caractérise par la présence diffuse de petites entreprises s'engageant, avec profit, sur le marché mondial grâce à leurs spécialisations. La notion de SPL dérive en partie de celle de district industriel forgé par l'économiste Alfred Marshall au début du siècle. « Le district articule des traits relevant de la

configuration proprement économique des entreprises et des traits se rapportant également au fonctionnement social de la collectivité locale » (Pecqueur, 2000, p. 74). Dans le district, se produit une osmose entre communauté locale et entreprises se traduisant par une certaine stabilité des liens entre individus et un fort processus d'identification qui s'incarne de manière privilégiée dans un espace lui-même caractérisé par la nature des relations sociales qui s'y déroulent : c'est un territoire.

Mais la notion de SPL s'inspire également des analyses récentes de l'économie régionale qui s'appuient sur l'observation des groupements dits de haute technologie organisés autour de pôles urbains que désigne le terme de « milieux innovateurs » (Aydalot, 1986). De manière générale, les entreprises, confrontées à une compétition internationale croissante, sont dans l'obligation d'accroître leur compétitivité, c'est-à-dire leur aptitude à répondre à la concurrence en s'adaptant aux mutations de la demande et aux innovations des autres entreprises. Ceci impose une amélioration constante des produits et des méthodes de production, grâce au contrôle de l'innovation et des canaux par lesquels cette innovation circule. Ces entreprises doivent alors être en mesure d'accéder facilement aux réseaux de circulation des hommes, des marchandises mais également des idées. Partant, les conditions locales dans lesquelles elles évoluent et les potentialités que leur offre leur milieu (par exemple : outils de formation et de recherche, infrastructures de communication, services aux entreprises et également entre entreprises de services à différents niveaux de spécialisation) deviennent particulièrement discriminants (Aydalot, 1986; Camagni, 1993 ; Lecoq, 1991; Maillat, 1992, Sassen, 1996).

Entreprises, organismes publics et privés sont des agents dont les relations observées, au sein d'un espace identifié, mobilisent des complémentarités et des effets de synergie. L'efficacité de ces relations peut permettre de capter les innovations nécessaires à la reconstitution d'un tissu économique local ou régional. L'exemple couramment cité par les auteurs est celui de la « Troisième Italie » où, de Rome à Venise, une multitude de PME entretiennent entre elles des liens de collaborations et d'échanges, adaptent des technologies à leurs processus de production, et/ou à leurs produits, pour répondre de manière relativement souple à un marché mondial en évolution (Manzagol, 1992).

Ainsi, ce n'est plus la grande firme qui diffuse la croissance, ce sont les modes concrets et spécifiques d'organisation des relations socio-économiques, dont rend compte la notion de territoire, qui sont à l'origine du développement. Ces approches, sensibles à la dimension territoriale du développement, doivent être considérées, non pas comme une contestation radicale de l'existence d'une économie marquée par les grandes firmes dont les relations financières et marchandes auraient cessé de structurer l'espace géographique, mais plus volontiers comme une proposition de changement de vision du développement, dont le souci est de révéler l'existence d'autres réalités utiles au moment de se pencher sur les ressorts du développement à des échelles plus modestes que celle de la nation voire celle du monde.

A ce titre, il convient de souligner leur pertinence pour une réflexion plus générale sur les ressorts du développement. Dans ce sens, la notion de territoire offre l'intérêt d'un cadre d'analyse renouvelé pour le développement, observé en particulier à des échelles infra-nationales et adapté aux évolutions socio-économiques actuelles.

Le recours à la notion de territoire relève finalement d'un changement majeur dans la problématique même du développement qui n'apparaît plus seulement lié à l'économie. Il permet de prendre en compte d'autres préoccupations en proposant une vision plus globale du développement intégrant, par exemple, les dimensions culturelles et environnementales. L'utilisation de la notion de territoire procède de la nécessité de mieux connaître les réalités territoriales dans leur complexité, leur hétérogénéité, leur changement et leur permanence afin d'utiliser les potentiels existants et d'éviter de compromettre certaines dynamiques.

Elle permet également de discuter, outre les analyses géographiques et économiques, les modèles nationaux d'aménagement du territoire mais également de proposer des cadres opérationnels nouveaux pour le développement.

**3**

### **DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

L'intérêt de la notion de territoire, dans une perspective opérationnelle, est qu'elle autorise, après une période de forte contestation, une redéfinition des politiques publiques d'intervention sur l'espace.

De ce point de vue, elle permet l'adaptation de l'action publique sur le territoire aux évolutions de la société. Elle devient – soit comme produit social collectif, soit comme construction sociale – un référentiel pour l'action.

Afin de saisir la nature des changements intervenus dans ce domaine, il convient, dans un premier temps, de rappeler le cadre qui était celui de l'aménagement du territoire avant la période de remise en cause des années 1970-1980.

### ◆ 3.1. Une politique publique déstabilisée.

L'aménagement du territoire est historiquement conçu en France comme une œuvre de l'Etat visant à assurer une forme de solidarité spécifique, une solidarité territoriale. L'objet est de garantir, indépendamment de leur lieu de résidence, l'égalité des citoyens à l'accès à certains équipements, à certains services, notamment publics. Dit autrement, il s'agit de garantir l'égalité des chances entre les différentes aires géographiques nationales. A ce titre, il pourrait être considéré comme une politique de redistribution parmi d'autres, rendue possible en période de croissance par l'augmentation ~~continue~~ des recettes de l'État. Or, les conséquences de la crise économique sur les marges de manœuvre de l'État remettent fortement en cause ce dispositif de solidarité. S'ajoute à cela la nécessité de traiter les conséquences les plus douloureuses de cette même crise économique qui voit s'effondrer, dans certaines parties du territoire national, des pans entiers de l'activité. Dans ce contexte, l'État dirige son action vers les espaces qui subissent de plein fouet de graves difficultés. Mais ces mesures ponctuelles sapent les fondements mêmes d'une action dont l'ambition était la prise en compte globale du territoire national, alors même que l'opinion, en général, reste sensible à des inégalités spatiales qui ont semblé s'accroître dans les années 1980 et ~~se~~ non se résorber comme il était possible de le croire dans les années de croissance (Davezies, 1995).

Par conséquent, alors même que l'intervention de l'État subit une remise en cause systématique du fait de la montée de l'influence des penseurs libéraux (Milton Friedman Friedrich August von Hayek), la légitimité de l'intervention en matière d'aménagement du territoire se trouve fortement contestée.

Enfin, la décentralisation fait de la région administrative l'interlocutrice privilégiée de l'Etat dans la négociation des contrats de plan, procédure qui place sur un pied d'égalité toutes les régions et rompt, a priori, avec une conception nationale de la solidarité territoriale.

Au milieu des années 1980, les institutions de l'aménagement du territoire doivent faire face à un besoin d'adaptation à ce nouveau contexte. A travers une redéfinition des cadres de l'intervention sur le territoire, faisant la part belle aux territoires conçus dans leur singularité, l'aménagement du territoire, en tant que politique nationale, semble alors trouvé un nouveau souffle. Cette évolution est liée à l'intégration d'approches élaborées, dans un premier temps, en dehors des cadres de l'État. Il s'agit des approches qui placent au cœur de leur démarche la notion de territoire.



### ◆ 3.2. De nouvelles approches et la question de leur intégration dans les politiques publiques.

Initialement développée au cours des années 1980 en dehors des cadres institutionnels par des organisations chrétiennes, des réseaux autogestionnaires, des mouvements régionalistes, l'approche « développement local » repose sur un changement dans les échelons de décision qui doivent être rapprochés du terrain. L'objectif est de mobiliser les potentialités et les ressources de groupes sociaux et de communautés territorialisés afin d'en tirer un bénéfice social, économique et politique en premier lieu pour les groupes en question. Elle constitue une redéfinition de la notion de développement qui n'est plus seulement la progression exponentielle des biens et des services produits, mais la prise en compte des besoins immatériels, sociaux, culturels et psychologiques d'une collectivité. Le développement local se présente alors comme une pratique novatrice axée sur la prise en compte de l'ensemble de l'activité humaine. Il doit correspondre également à une mobilisation des capacités locales et des acteurs locaux, avec l'idée que cette mobilisation va permettre d'orienter les dynamiques socio-économiques repérées localement. L'approche en termes de développement local participe également à l'ambition de promouvoir une forme de justice sociale entre les espaces et accorde une importance particulière à la territorialisation des collectivités humaines. Cet intérêt pour le territoire s'explique par le rôle que le développement local fait jouer à l'identité culturelle dans le processus de développement. La culture est ici considérée au sens le plus large du terme, comme l'ensemble des comportements, des savoirs, des coutumes qui modèlent une société et sur laquelle se fonde un sentiment d'appartenance. Le recours à la notion de territoire s'explique également par le rôle accordé à l'environnement géographique dans le processus de développement : localisation, topographie, paysage, climat, densité, répartition de la population, présence et qualité des ressources du milieu, etc. Enfin, la notion de territoire permet de rendre compte de la constitution d'un réseau de relations territoriales, support des initiatives locales devant constituer des leviers efficaces pour le développement.

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité*, Romain Lajarge propose une analyse des différentes méthodes mises ~~alors~~ en avant (Lajarge, 1999), dont je vais présenter une rapide synthèse.

Cet auteur distingue tout d'abord ce qu'il nomme l'« analyse stratégique programmatique ». Elle débute par un diagnostic de territoire identifiant les points forts et les points faibles, transformés en opportunités ou menaces. Puis, elle doit permettre de déterminer des vocations pour déboucher sur un programme d'actions.

Ensuite, il présente un autre approche qualifiée d'« analyse stratégique par l'action ». Ce type de démarche recherche, avant même d'identifier les points forts et les points faibles du territoire, une adhésion à la démarche, sur la base de l'expression d'une volonté locale

et dans un objectif de cohérence des acteurs locaux dotés d'un pouvoir d'action significatif (techniciens, acteurs économiques, acteurs politiques).

L'objectif de ces deux approches est de permettre l'adaptation des politiques publiques aux évolutions que subissent les activités, en améliorant leur cadre d'insertion et en mobilisant des lignes de crédit disponibles au titre des politiques publiques européennes, nationales, régionales. Il s'agit en fait de développer des partenariats territorialisés entre acteurs compétents. La dimension du territoire s'exprime ici par la formulation d'un projet. La question d'une large mobilisation des acteurs du territoire est, somme toute, secondaire.

En revanche, dans les deux types de méthodes que je vais maintenant présenter, le territoire devient un espace de mobilisation. La première est qualifiée par R. Lajarge de « mobilisation par percolation ». Elle consiste à identifier le territoire avant d'établir un diagnostic, de repérer les besoins, puis de formuler des stratégies sur la base desquelles il est possible d'envisager de conduire la mobilisation des acteurs. Les actions de « mobilisation par percolation » ont pour objectif d'intervenir sur les points faibles du développement et sur les territoires se trouvant en marge. A titre d'exemple, l'auteur considère qu'il s'agit là du mode d'intervention de l'Europe, au titre des programmes LEADER. Le territoire qui en résulte ne doit pas être nécessairement justifié en termes de cohérence a priori. Ce qui l'explique le mieux étant la volonté locale, l'ambition d'intervention spécifique. Ce sont donc les méthodologies de mobilisation des acteurs sur un territoire qui spécifient le plus cette démarche (Lajarge, 1999).

La seconde, la « mobilisation par capillarité » repose sur l'idée de territoire d'envie : le territoire ne justifie a priori ni une analyse en termes de forces et faiblesses ni ne constitue un cadre commode pour l'action et/ou la mobilisation, mais est l'horizon même de la démarche. Il est défini par l'identification d'actions constitutives d'un projet justifiant une mobilisation la plus large possible à travers l'organisation de réunions publiques, le recueil et l'accumulation d'idées, au sein d'un espace par définition mouvant. Finalement, le territoire est délimité par la communauté locale qui le choisit.

Si cette démarche interroge fortement les cadres de l'action publique, les autres démarches évoquées ci-dessus sont plus volontiers utilisées afin d'adapter l'action publique, en matière d'aménagement et de développement des territoires. C'est peut-être que le territoire, comme objet bricolé par les acteurs en fonction d'un grand nombre de paramètres en perpétuelle mutation, n'offre qu'un cadre peu satisfaisant à la déclinaison de l'action publique. Le territoire, comme construction, ouvre la voie à une multiplication de configurations possibles susceptibles de s'affranchir des frontières politico-administratives. Il pose le problème de la disjonction entre représentation politique et territoire de l'action.

Mais, ce risque apparaît tout de même assez limité notamment si nous nous référons à la reconfiguration récente des politiques publiques d'intervention sur le territoire où l'Etat a intégré à ses propres catégories une approche en termes de développement local plaçant au cœur de sa démarche la dimension territoriale. C'est en particulier le cas de la politique nationale des pays, déclinée aux échelles régionale et locale.

Si cette politique inaugure une conception différente de l'action, en termes d'aménagement du territoire, puisqu'elle correspond à une injonction, adressée aux acteurs locaux, à la territorialisation des actions par l'identification de périmètres cohérents et à la mise en relation des acteurs locaux au-delà des cercles politiques, elle peut également aboutir à une conception quelque peu figée du territoire. En outre, à travers cette politique publique, l'Etat se lance par de nouveaux cadres d'action, dans une remise en cause des canaux traditionnels de l'action publique en rompant, au moins aux échelles infra-régionales, avec l'emboîtement des collectivités territoriales de la décentralisation. La région conserve néanmoins un rôle d'organisation par des procédures régionales qui entérinent les découpages en pays et par le biais de la négociation du volet territorial du Contrat de plan État-Région.

Toutefois, ce dispositif pose le problème de la légitimité politique, notamment si nous nous référons à la mise en place d'un conseil de développement ouvert aux acteurs de la société civile. Certains y voient une remise en cause du pouvoir des élus et, partant, un problème de légitimité démocratique. La politique publique nationale semble alors remettre en cause le rôle des élus locaux. Mais nous pouvons également considérer qu'il s'agit là d'une occasion pour trouver de nouveaux modes de réglages entre sphère politique et sphère de la société civile, où le mandat électif repose moins sur la représentation que sur la capacité à « manager » des relations entre acteurs locaux.

Les rapports entre territoire et développement semblent devenir une source de confusion. C'est peut-être que le problème de l'articulation entre espaces de développement, espaces de gestion et espaces de représentation n'est pas aujourd'hui correctement posé. Le territoire permet de ne plus avoir à se poser la question de l'optimum dimensionnel qui correspond plus à une préoccupation d'ordre politico-administrative qu'à un souci de développement. En effet, le territoire doit être considéré comme un espace de mobilisation permettant d'intégrer des acteurs, eux-mêmes impliqués dans des logiques spatiales variées. Enfin, l'approche par le territoire permet de disposer de la nécessaire souplesse temporelle et spatiale des territoires de projet dans un contexte de mobilité croissante. C'est là, dans une perspective opérationnelle, tout l'intérêt de la notion de territoire pour le développement, pour peu qu'elle conserve son caractère évolutif (Girault, Vanier, 1999).

4

## CONCLUSION

En replaçant la notion de territoire dans son contexte d'émergence, nous avons présenté son intérêt pour le développement régional : premièrement, elle offre un cadre renouvelé d'analyse géographique et économique adapté aux évolutions socio-économiques de ces dernières années ; deuxièmement, elle permet une adaptation des actions, en matière de développement, aux mutations de la société. Comme nous l'avons indiqué initialement l'intérêt plus général de cette notion est son caractère complexe, évolutif et mobilisateur. Vouloir l'identifier à un découpage de gestion politico-administratif reviendrait à faire disparaître du même coup son intérêt analytique et opérationnel. Il peut donc être intéressant, au-delà de cette présentation dont l'objet plus spécifique était d'articuler la notion de territoire à celle de développement, de proposer une approche théorique du territoire comme outil scientifique opératoire. C'est ce que propose la géographie dite sociale.

### Débat avec le conférencier

**André Micoud** (Directeur de recherche, CRESAL-CNRS) : Je remercie l'orateur pour son exposé que j'ai beaucoup apprécié. Je l'ai compris comme une histoire de l'émergence des mots et des concepts par le truchement desquels nous parvenons à penser. C'est pour moi, l'illustration de ce que nous pouvons appeler l'immanence du moment théorique au moment pratique. C'est un exposé un peu au deuxième degré qui nous a été offert sur l'évolution de la pensée. J'ai envie de poser une question, si c'est possible au troisième degré, qui anticipe peut-être des questions au dispositif DADP : qu'en est-il d'une possible énonciation scientifique qui ne serait pas enrôlée, d'emblée, dans ces jeux institutionnels, si tant est que cette fiction, sans doute scientifique, d'une extériorité possible ait encore un sens ? C'est en fait la question de l'implication, destinée à ceux qui ont pour métier de réfléchir sur le sens des notions qu'ils emploient. Cette question est assez centrale pour le dispositif dans lequel nous sommes impliqués.

**Gilles Allaire** (chercheur, INRA Toulouse) : La question qui vient d'être posée m'amène à faire une remarque sur la notion de territoire parce qu'en écoutant l'exposé, avec les trois types de politique, je pense à une distinction que fait Aoki concernant les différentes approches de la notion d'institution, le territoire étant une institution. Aoki fait remarquer qu'il existe trois approches d'institutions. Le territoire est le cadre dans lequel nous faisons un diagnostic, un programme. La position de la règle du jeu est le deuxième niveau ou territoire projet. Les résultats du jeu sont la troisième ou territoire horizon. Ce

qui est assez intéressant, c'est qu'Aoki propose sa propre définition d'institution : en combinant les deux dernières règles du jeu, pour aboutir à une multitude d'équilibres ponctuels (cf. *Analyses comparative et historique des institutions*) C'est un peu la leçon à tirer ici : en fin de compte la définition institution débouche sur la nécessité de faire des analyses comparatives et historiques. Il est donc intéressant, comme fondement scientifique, de ramener territoire et institution à ces trois définitions.

**Frédéric Santamaria** : Je pars du champ particulier qui est le mien, celui de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire a une section au Conseil national des universités. Il est donc reconnu comme une discipline universitaire. A ce titre, il me semble très difficile de se passer d'une réflexion sur les interactions entre certains modèles théoriques procédant de la géographie et la mise en œuvre de politiques publiques. En effet, il faut gagner en distance critique sur les concepts manipulés. Dans le même temps, il est très intéressant de voir comment, dans la pratique, ces concepts sont modifiés. Il me semble qu'il convient d'analyser ces interactions et penser la relation entre mise en œuvre et « extériorité scientifique ». Penser cette relation peut permettre de la maîtriser en évitant de tomber dans l'idéologie.

Concernant l'autre question, je suis très sensible à ce que vous disiez sur la nécessité d'avoir recours à des approches comparatives à l'échelle nationale mais également internationale. Il est possible, à partir de comparaisons, de poser d'autres questions ou de changer un point de vue. L'approche comparative peut être l'outil de ce changement. Pour en venir à la posture scientifique, s'il me semble difficile de juger la manière dont les choses se sont passées, par contre nous pouvons tenter d'expliquer comment elles se sont passées.

**Bernard Hubert** (chercheur, INRA Paris) : Je me demandais si vous n'aviez pas reconstruit dans votre exposé l'histoire de la manière de parler du territoire. Ne reparle-t-on pas autrement de territoire uniquement parce que nous parlons autrement de développement ? Et est-ce que la notion de développement utilisée dans l'expression développement régional ou dans certains types de politiques publiques à l'origine de l'aménagement du territoire, a la même signification que le développement tel qu'on l'entend aujourd'hui. Qu'est-ce que signifie développement ? Quels en sont les critères, les enjeux, les horizons ? Cela remet-il en cause la démocratie représentative ? Les définitions par l'Etat des grands enjeux (dispositifs politiques, administratifs et de la formation) semblent être dépassées par les enjeux internationaux sur les ressources, l'emploi, la circulation des marchandises, des savoirs d'information, des configurations locales de réaction et de positionnement. N'assiste-t-on pas, paradoxalement, à l'émergence d'entités à des niveaux moyens, intermédiaires qui se reconfigurent autrement ?

**Bertil Sylvander** (chercheur, INRA Le Mans) : J'ai une question à propos de la notion d'analyse stratégique par l'action. Vous avez parlé d'un partenariat territorialisé entre acteurs compétents. Ensuite, je n'ai pas saisi si le mot « compétent » avait le sens de compétences institutionnelles, ou si « compétent » avait le sens de compétence en matière d'économie du travail, de sociologie ou de management. Le fait d'hésiter entre ces deux interprétations du mot « compétent », me fait penser, en référence à l'analyse stratégique par l'action, à comment produire du changement dans un territoire où les jeux sociologiques, les jeux de pouvoir sont installés et où justement la stratégie par l'action est déjà codée, complètement prédéterminée par les acteurs notamment au niveau régional. La notion de compétence, au sens du management, ne pourrait-elle pas bousculer un peu ce jeu des pouvoirs locaux comme l'on fait les thèses de Minzberg. Dans l'entreprise, les constellations de pouvoir sont un peu orthogonales au pouvoir institué et hiérarchique, ce qui revient à la notion de compétence. Je me demande si cette façon de voir ne reflète pas le besoin d'impulser du changement dans un système d'acteurs un peu figé et trop organisé.

**Frédéric Santamaria** : Concernant la première intervention, en filigrane, j'ai cru percevoir un autre problème. Je vais essayer de reformuler : concernant le caractère un peu téléologique de la présentation, je pense avoir apporté un certain nombre de preuves qui relèvent de données de contexte connues.

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il existe une relation forte entre la manière dont nous définissons le développement et le recours au territoire. C'est ce que j'ai essayé de montrer en rappelant la montée de la notion de territoire dans le champ de l'aménagement et du développement.

Vous avez également parlé des rapports entre des « territoires locaux » qui se constituent en fonction de tendances ou de mouvements qui les dépassent très largement. Il est clair que le recours à la notion de territoire permet de fournir une réponse à des mouvements qui affectent des espaces locaux (dans lesquels ils s'articulent) mais qui relèvent aussi de problèmes socio-économiques plus généraux repérés à des échelles nationale et internationale. L'angle de la présentation était celui des contextes dans lesquels cette notion était utilisée et quelle était alors son utilité opérationnelle. Une autre démarche aurait pu proposer une analyse plus politico-idéologique de cette notion impliquant, notamment, une réflexion sur les évolutions économiques à l'échelle mondiale.

Concernant la deuxième question, il est effectivement difficile de faire la part entre les « acteurs » et les autres. Mais ce qui distingue l'« analyse stratégique par l'action » des autres méthodes, c'est que les personnes compétentes sont désignées par les institutions dont elles relèvent. Elles sont identifiées, alors que dans le cadre d'une méthode qui prend le territoire pour horizon, nous sommes dans une logique d'ouverture totale. Il n'y a pas a

priori de personnes incompetentes. Le recours à telle ou telle méthode détermine en fait qui est « compétent ».

Vous avez également parlé du changement, notamment dans des systèmes de pouvoirs locaux qui pourraient être figés. C'est aux hommes politiques de se positionner par rapport à ces formes de recomposition. C'est à eux d'avoir la capacité pour se placer dans des jeux différents. Il ne me semble pas qu'il faille opposer la société, dans son ensemble, aux personnes en position de prendre des décisions mais plutôt de savoir comment ces derniers peuvent se placer dans la situation de comprendre et d'utiliser de nouvelles démarches. Je dis « utiliser » car l'homme politique est tout de même soumis à des objectifs pratiques notamment celui de sa réélection. De ce point de vue, l'évaluation de l'efficacité de son action pourrait être mesurée plus à sa capacité à « manager » des relations locales qu'à prendre des décisions qui s'imposent à tous.

**Blandine Aubert (DRAF, Rhône-Alpes) :** Je m'interroge sur la souplesse de cette notion de territoire dont vous avez, à mon avis, fort justement parlé dans votre exposé. Or, vous venez de dire : derrière un territoire, il y a un pouvoir et, donc, une souplesse qui est, dans beaucoup de cas, assez relative, notamment sur le périmètre de ce territoire. Un projet de développement touristique n'a pas forcément la même pertinence territoriale en termes de périmètre qu'un projet de développement des transports, de développement culturel ou qu'un projet concernant la qualité de l'eau. Il y a des pouvoirs et des territoires qui limitent un peu la capacité d'adapter le périmètre du territoire au projet lui-même. Comment prenez-vous en compte ces difficultés ?

**Frédéric Santamaria :** A partir du moment où un discours politique sur l'inadaptation des découpages politico-administratifs existe mais que les découpages ne sont pas remis en cause, la question qui se pose est : quelles conséquences politiques doit-on tirer de cette contradiction ? Je ne pense pas être le plus compétent pour répondre à cette question. Ne peut-on pas faire avec les cadres institutionnels actuels mais adapter leur modalité de gestion et d'analyse à la réalité sociale, par nature mouvante ?

**Michel Sebillotte (Directeur, DADP/INRA) :** Pour compléter la question : qui va travailler pour élucider, de manière même hypothétique, un certain nombre des conséquences qu'elles soient d'ordre politique ou pas ? Je me place ainsi du côté de ceux qui trouvent que les scientifiques ne s'engagent pas assez.

**Frédéric Santamaria :** Pour cela j'ai fait un complément à ma réponse : les structures institutionnelles sont ce qu'elles sont. Il convient de trouver des modes de gestion à l'intérieur du cadre qui permettent la coopération, une complémentarité, une souplesse.

Deux problèmes apparaissent :

- comment faut-il concrètement organiser tout cela, comment s'adapter chemin faisant ?

- politiquement, comment communique-t-on sur une action qui sort des cadres habituels de la réélection ? Comment expliquons-nous les choses ? C'est le rôle d'un homme politique d'expliquer son action !

**Jacques Brossier** (Président du centre INRA de Dijon) : Je voudrais un peu prolonger sur ces questions d'implication et vous poussez un petit peu plus dans vos retranchements. Vous avez présenté deux postures : la « mobilisation par percolation » et la « mobilisation par capillarité » avec le territoire comme horizon. Cette deuxième est intéressante et je voudrais savoir du point de vue de la contribution de la recherche, quels autres outils ou méthodes peuvent exister ? Vous avez cité des concepts mais est-il possible d'aller plus loin ? Avez-vous pu observer des outils particuliers dans vos enquêtes ?

**Frédéric Santamaria** : Un travail important de synthèse des méthodes qui utilisent le territoire comme entrée pour le développement existe et est réalisé par des organismes comme Mairie-Conseils. Pour ce qui me concerne, ce que j'ai mis en œuvre sur le terrain relève plutôt des deux premières méthodes présentées. Comme je l'indiquais cependant, il existe d'autres méthodes assez différentes bien qu'elles fassent appel aussi à la notion de territoire. Pour la dernière méthode présentée, je sais qu'elle a été mise en œuvre dans le Diois mais j'ignore les enseignements qui en ont été tirés.

**Pierre-Marie Combe** (chercheur, CNRS Dijon) : Vous n'avez pas mentionné deux méthodes qui existent depuis pas mal de temps : d'une part, l'approche patrimoniale de la gestion des ressources naturelles et, d'autre part, l'approche systémique telle que pratiquait par l'ENGREF. Est-ce que vous pouvez les situer par rapport à la typologie que vous avez annoncée ?

**Frédéric Santamaria** : Je ne connais pas toutes les méthodes. Je sais en revanche que Mairie-Conseils se prête à ce type d'exercice de synthèse. Je me souviens d'un tableau de 15 à 20 entrées représentant chacune une méthode de diagnostic. Le diagnostic implique, en aval, des modes différents de mise en œuvre du projet.

**Philippe Lacombe** (Directeur scientifique, INRA Paris) : Je me suis senti à l'aise avec la vision historique que vous avez présentée, mais je voudrais revenir sur une question de Bernard Hubert. Bernard nous a dit, et je crois que vous avez acquiescé, que plus fondamentalement encore que l'évolution de la vision de l'espace, c'est notre vision du développement qui est en cause, et que ce qui est dit aujourd'hui du territoire correspond assez bien à nombre d'aspirations, concernant la discussion, l'initiative, la relation entre espace et société. Mais pour être plus provocant, est-ce qu'il est possible de dire que ce



que nous déclarons sur le territoire n'est jamais que la reconnaissance de la soumission, de l'adaptation de ces territoires ? N'entend-on pas dire : organisez-vous, faites une piscine si vous avez envie, aménagez l'école, revoyez les chemins, faites un groupe culturel ? Mais, c'est assez peu souvent un projet volontariste à une échelle plus large. Est-ce que ce discours n'est pas le signe d'une soumission totale au développement économique, bien plus forte peut-être que dans la période précédente ? En effet, nous entendons fréquemment dire : intéressez-vous au territoire c'est votre champ, mais votre initiative se résume à une capacité d'adaptation ? J'aimerais savoir si pour vous ce questionnement déboucherait sur des positions très différentes du discours de Bernard Hubert, ou bien comment arbitrer entre les deux ?

**Frédéric Santamaria :** Mon propos sera de nature à prolonger votre dernière phrase, c'est-à-dire : comment arbitre-t-on entre les deux ? Je pense effectivement que nous devons poser cette question dans les termes que vous utilisez. Toutefois, il convient de constater que le territoire, mis en scène dans la perspective du développement local, trouve son origine dans des mouvements qui sont loin d'être des mouvements qui participent ou acceptent les évolutions de l'économie internationale. En revanche, il est possible de s'interroger sur un contexte idéologique plus général faisant apparaître un certain nombre de liens avec le « small is beautiful ». Le recours au territoire a son origine dans une ambiance idéologique et intellectuelle particulière. A mon sens, il faut faire la part des choses entre les mouvements qui ont proposé d'utiliser le territoire comme une instance de développement et le contexte politico-idéologique qui favorise l'utilisation de cette notion. Je ne pense pas judicieux de se placer dans la situation consistant à rejeter la notion de territoire, au motif de son ambiguïté effective. Il me semble difficile de prouver que le recours à cette notion soit piloté et procède d'une volonté clairement identifiée. Il me semble que c'est plus complexe. Nous participons ainsi à quelque chose qui nous dépasse en partie. Il convient de prendre du recul par rapport à une pratique qui consiste peut-être à réaliser une opération plus générale d'adaptation aux évolutions économiques mais dont l'objectif apparent reste de créer du bien-être.

**André Micoud** (Directeur de recherche, CRESAL – CNRS) : Dire territoire, est-ce que c'est forcément être dans l'alliance objective avec le développement mondial, ou bien dire territoire est-ce que c'est effectivement continuer une utopie alternative ? Comment caractérise-t-on le territoire aujourd'hui ou la spécificité du local ? Dire « culture » et « milieu » est-ce que cela a un sens ? D'une certaine manière, je me demande si dire « culture » et « milieu », c'est-à-dire interpeller l'ethnologie et l'écologie, ne revient pas à accepter l'extension d'un développement économique qui prend maintenant dans ces filets le vivant et la diversité culturelle.

**Frédéric Santamaria :** Ces interrogations rejoignent ce que nous disions précédemment sur la relation du chercheur à son objet d'étude et à la mise en œuvre d'un certain nombre

de dispositifs. Vos propos procèdent du même type de réflexion, la logique de l'entre-deux, et je suis d'accord avec ce que vous dites sur cette idée de troisième voie. Nous sommes à mi-chemin d'une analyse qui opposerait le territoire, comme cellule d'adaptation à l'économie mondiale, et le territoire comme instance militante. Je pense qu'il y a un juste milieu à trouver. Une des entrées que met en scène le territoire, notamment celle de la culture, me paraît intéressante.

**Jean-Paul Chassany** (Directeur de recherche, INRA) : Cette alternative ne correspond-elle pas finalement à l'idée de laboratoire pour de nouveaux rapports avec la mondialisation, où s'inventent peut-être de nouvelles formes d'organisation, des processus d'auto-organisation ? Le rôle des ONG, dans les pays dits en développement, ne modifie-t-il pas ces processus de mondialisation en les infléchissant ? N'y a-t-il pas là les prémisses d'une alternative ? Pouvons-nous essayer de chercher, dans l'étude des processus de territorialisation, des innovations qui constituent cette troisième voie ?

**Patrice Robin** (Doctorant, UTMI Le Mirail) : Finalement, vous avez interrogé la notion de territoire sur une période très récente, en introduisant la question des échelles. Mais, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'interroger la notion de territoire par rapport au temps long ? Je pense aux analyses de Braudel. Il me semble que l'évolution des formes territoriales de l'action publique nécessite de positionner les évolutions récentes dans le temps long. J'avais une autre question : de la même façon qu'il y a des non-lieux, est-ce qu'à votre avis, la notion de non-territoire peut être pertinente, de quelle façon ?

**Jean Pichot** (Chercheur CIRAD) : Dans les pays étrangers où nous travaillons, nous sommes confrontés aussi à l'émergence des territoires, en particulier du fait qu'un certain nombre de bailleurs de fonds internationaux (la Banque mondiale ou autres) essaient de promouvoir la désorganisation des Etats en faveur des collectivités locales. La question qui se pose est de savoir si nous pouvons faire émerger des connivences au niveau de ces collectivités de base, qui débouchent sur autre chose que la guerre civile. En France ou en Europe, ces questions ne sont pas posées de la même manière parce que nous avons tous convenu de l'intérêt de vivre ensemble et d'aboutir à une conception relativement harmonieuse des territoires. Est-ce que cette notion peut déboucher sur l'épuration ethnique, sur une atomisation, comme certains le craignent actuellement ? Par exemple, dans le cas de la région du fleuve Sénégal, au Sénégal, une société d'Etat avait pour vocation de construire le développement régional et, désormais, ce sont les collectivités territoriales de base qui sont sollicitées. Comment déboucher sur un développement territorial régional à partir de petits pays composés de petites collectivités dont les plans d'occupation des sols ne sont pas du tout cohérents les uns avec les autres ? Les problèmes de cohérence géographique ne sont pas évidents à maîtriser, surtout dans des pays qui se construisent. En France nous n'avons peut-être pas cette difficulté mais les « pays » sont-ils cohérents ? Débouchent-ils sur quelque chose de concret à un niveau régional ? Il y a un risque politique : faire vivre ensemble des communautés qui ont des

visions du territoire très différentes, reconstruire ensuite la cohérence territoriale régionale. Ces deux aspects me semblent un peu inquiétants pour les pays du Sud.

**Hélène Delorme (CERI – FNSP) :** Il existe un problème de méthode : pour comprendre les relations du territoire à l'action, il faut le replacer dans les conceptions d'entités plus larges. Le territoire est le produit d'une politique de territorialisation et de régionalisation. Est-ce que le territoire est une instance militante ou est-ce que c'est une instance d'adaptation, de gestion du développement mondial ? Tout dépend des politiques de territorialisation menées par chaque Etat, département ou région. Dans l'Union européenne l'émergence de la décentralisation est concomitante avec le passage d'une politique de convergence à une politique de cohésion. Ces mots sont un peu métaphoriques. La politique de convergence : il s'agissait de rapprocher les statuts, les niveaux de vie, les modes de vie des différentes régions, de mettre à niveau économique les régions marginales. La cohésion, c'est tout à fait différent : il s'agit d'atténuer, de rendre vivables les écarts, les décalages entre les niveaux de richesse. Ce tournant se produit dans les années 1980, en même temps que la libéralisation économique et que le lancement dans tous les pays européens de la politique de décentralisation. Je pense qu'il y a des politiques de décentralisation nationales qui sont plus convergentes que cohésives, et que c'est intéressant pour comprendre le sens du territoire, en le replaçant dans son ensemble institutionnel plus global.

**Frédéric Santamaria :** Effectivement, ce que vous avez dit est important, car vous posez le problème de l'articulation à d'autres échelles. La constitution d'un territoire implique bien sûr sa dimension institutionnelle mais pas seulement. Il y a les dimensions du vécu, des représentations et il faut les prendre en compte parce qu'elles sont extrêmement importantes notamment au moment où nous passons aux phases opérationnelles. Il y a intérêt à analyser cela à plusieurs échelles et à étudier comment les échelles institutionnelles interfèrent les unes par rapport aux autres, mais il y a aussi intérêt à voir le territoire comme une construction par les individus.

Deuxième aspect : cette notion peut cacher un danger de dérive « ethniciste » à partir du moment où nous faisons référence à des éléments de l'histoire revisitée à des fins politiques. Cela pose le problème du rapport avec l'extérieur du territoire identifié. Le territoire ne doit pas être considéré seulement comme devant créer du sens par son organisation interne. Il doit permettre d'aller chercher des compétences à l'extérieur, de se tourner vers l'extérieur. De ce point de vue, le recours à la notion de territoire doit correspondre à la construction d'un rapport à l'autre.

Concernant la prise en compte du temps, c'est une donnée de relativisation qui est tout à fait importante. Je ne l'ai peut-être pas suffisamment évoquée. Lorsque nous évoquons les « pays », nous faisons référence à des choses qui sont très anciennes, mais également à des politiques de l'Etat déjà en place dans les années 1970. Nous devons, à travers

l'Histoire, relativiser des notions qui apparaissent un peu immanentes alors même qu'elles procèdent d'une histoire plus longue.

Pour ce qui est de l'existence de non-territoires tout dépend de la façon de les voir. D'un point de vue opérationnel, à partir du moment où le territoire a pour vocation d'être le support d'un développement, si nous n'arrivons pas à créer des liens localement, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de territoire. En revanche, du point de vue de l'analyse géographique, l'identification d'un territoire dépend des attributs que nous affectons à la notion de territoire. Selon ces attributs, il est possible d'analyser le territoire comme produit social de telle ou telle manière. Il existe de nombreux écrits sur la notion de territoire, notamment dans le champ de la géographie dite sociale, qui proposent des modalités d'analyse du territoire comme produit social, avec une conception large. Nous pouvons repérer des territoires à partir de méthodes mises en œuvre et proposées par les géographes. Ce type d'approche du territoire ne fait pas l'objet de ma présentation puisqu'il s'agit de se centrer sur l'aspect opérationnel de cette notion. Toutefois, l'approche géographique, en proposant une lecture des territoires, peut avoir de l'intérêt pour vos travaux. Cette approche est notamment contenue dans l'ouvrage de Guy Di Méo et qui s'intitule *Géographie sociale et territoires*.

Pour la première question, nous pouvons avoir une vision du territoire réduite à celle d'un laboratoire. Toutefois, l'idée de laboratoire pose le problème de la reproductibilité de l'action. En effet, s'il est possible de justifier, par reproductibilité, la légitimité de l'intervention en termes d'aménagement du territoire, cette légitimité est beaucoup plus difficile à fonder quand les expériences deviennent singulières. Alors, si nous ne pouvons pas reproduire exactement la même expérience, nous pouvons peut-être reproduire des parties de l'expérience.

**Thierry Geffray** (Président de la communauté de communes du Diois) : Je voulais faire une relation, suite à l'intervention de Michel Sebillotte ce matin, que j'ai trouvé très intéressante sur la transdisciplinarité et, où j'ai cru comprendre que c'était l'objet, la question qui devait mobiliser les partenariats, et non les disciplines qui vivent cloisonnées. J'ai essayé de faire – mais c'est un peu intuitif – une triangulation entre :

- les politiques régionales ;
- les bénéficiaires, qui sont dans ce cas là les territoires locaux ;
- la recherche.

Ma présence atteste que les programmes DADP sont bien de la recherche-action, puisque je suis acteur local. Il me semble que le territoire est un lieu – quand il développe une logique de projet – du développement d'une pensée complexe, qui associe :

- une approche globale, à savoir le territoire dans son département, dans sa région, dans le national et dans l'Europe ;

- une approche intégrée : quand nous parlons d'agriculture et de multifonctionnalité, nous parlons d'agro-tourisme, d'agri-culturel, d'agro social;
- une approche partenariale ;
- une approche ascendante : s'y vit une démocratie plus participative ;
- une approche contractualisée.

C'est sur cette dernière approche, l'approche contractualisée, que je souhaite retrouver la triangulation : la recherche au service d'une demande, c'est-à-dire d'un destinataire (la région) mais aussi dans sa relation au territoire de projet. Aujourd'hui, il convient d'arriver à rééquilibrer une pensée régionale, au service d'un agir local dans le territoire, par une pensée locale, existant au niveau du territoire comme pensée complexe au service de l'agir régional. Je n'ai pas retrouvé dans les propos du séminaire cette réciprocité entre la relation d'une pensée locale et l'action régionale, alors que nous percevons très fortement la recherche au service d'une pensée régionale qui instrumentalise l'approche territoriale. L'atout des territoires ruraux est justement la possibilité de donner aux citoyens une « re-citoyenneté », une « re-responsabilité », et l'approche de cette pensée complexe me paraît très intéressante dans une instance régionale où la neutralisation inter-institutionnelle, entre les forces politiques, induit une pensée non-complexe, une pensée régionale en termes d'aménagement du territoire très simplifiée. J'aimerais que la recherche mette en évidence l'intérêt du développement local dans une pensée complexe. Il y a des défis qui se situent entre communes, intercommunalités, pays, départements, régions, mais aussi entre filières et territoires. Tout se vit en fait au niveau du territoire local. Je pense que c'est un enjeu important et un atout pour que les gens repeuplent les territoires locaux, parce qu'ils auront prise sur un aménagement un petit peu plus complexe et global.

**Frédéric Santamaria :** Ce que vous venez de dire me paraît essentiel, je ne l'ai pas explicitement évoqué : c'est la dimension de laboratoire qui s'exprime à travers un apprentissage du local vers le global et pas seulement du local vers le local. Des exemples le montrent. Sur les politiques européennes de l'objectif 2, un travail d'évaluation sur un espace français concerné par cette politique m'avait amené à faire le constat de l'absence de préparation de la plupart des acteurs locaux à l'arrivée de la manne européenne. Résultat : l'argent public a été distribué, en grande partie, sans plan d'ensemble pour la zone concernée et avec peu d'effets en termes de développement local. En revanche, lors d'un autre travail d'évaluation des politiques publiques, portant sur les politiques de la ville, les acteurs locaux ont fait remarquer aux pouvoirs publics nationaux via le Préfet de département, que la délimitation rigide des quartiers d'intervention ne permettait pas de développer une action en rapport avec les objectifs du contrat de ville. Ce constat a sans doute été fait ailleurs en France et, par la suite, les dispositifs nationaux ont été adaptés pour fonctionner au moins à l'échelle des agglomérations. Ces éléments d'interaction sont donc tout à fait essentiels.

### Bibliographie

Aydalet Philippe, 1986, <i>Milieus innovateurs en Europe</i> , GREMI, Paris, 361 p.
Bailly Antoine, Béguin Hubert, 1998, <i>Introduction à la géographie humaine</i> , Armand Colin, Paris, 216 p.
Benko Georges, Lipietz Alain, 2000, <i>La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique</i> , Economie en liberté, PUF, 564 p.
Camagni Roberto, 1993, « Réseaux de coopération et réseaux de villes : éléments pour un théorisation et une taxinomie », <i>Métropole en déséquilibre?</i> , Plan urbain / DATAR / Plan / Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon / Economica, Lyon / Paris, p. 65 à 85.
Coffey William, 1992, « Géographie, économie, science régionale », <i>Encyclopédie de géographie</i> , sous le dir. Bailly Antoine, Ferras Robert, Pumain Denise, Economica, Paris, p. 159-175
Davezies Laurent, 1995, « L'inégalité spatiale en France », <i>Économie globale et réinvention du local</i> , Savy Michel, Veltz Pierre dir. DATAR / Editions de l'Aube, Paris / La Tour-d'Aigues, p. 169 à 183.
Di Méo Guy, 1998, <i>Géographie sociale et territoire</i> , Nathan Université, Paris, 320 p.
Giraut Frédéric, Vanier Martin, 1999, « Plaidoyer pour la complexité territoriale », <i>Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?</i> sous la dir. de Gerbaux, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues, p. 143-172.
Lacour Claude, Puissant Sylvette, 1992, « Géographie appliquée et science des territoires », <i>Encyclopédie de géographie</i> , sous le dir. Bailly Antoine, Ferras Robert, Pumain Denise, Economica, Paris, p. 1003-1022.
Lajarge Romain, 1999, « Quatre modalités pour « faire » du territoire », <i>Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?</i> sous la dir. de Gerbaux, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues, p. 79-105.
Lecoq Bruno, 1991, « Organisation industrielle, organisation territoriale : une approche intégrée fondée sur le concept de réseau », <i>Revue d'économie régionale et urbaine</i> , ADICUEER, n° 3 / 4, p. 321 à 343.
Maillat Denis et al., 1992, <i>Entreprises innovatrices et développement territorial</i> , Neufchâtel, EDES, 255 p.
Manzagol Claude, 1992, « La localisation des activités spécifiques », <i>Encyclopédie de géographie</i> , sous le dir. Bailly Antoine, Ferras Robert, Pumain Denise, Economica, Paris, p. 489-514.
Pecqueur Bernard, 2000, <i>Le développement local</i> , Syros – Alternatives économiques, Paris, 132 p.
Sassen Saskia, 1996, <i>La ville globale (New York. Londres. Tokyo)</i> , Descartes et Cie, Paris, 531 p.